

*Code canadien du travail*

Je comprends mal les buts visés par cet article et je dois le dire à la décharge du député de Nickel Belt qui a beaucoup participé à la préparation des modifications du Code canadien des relations de travail. Mais j'ai l'impression, monsieur le président, qu'il en a manqué des «bouts». Le nouveau Code canadien des relations de travail pousse énormément la syndicalisation et le député lui-même en faisait état tantôt. Nombreux sont les gens qui, malheureusement, ne sont pas encore arrivés en 1978 et qui trouvent que le nouveau Code canadien va trop loin, qui trouvent que le Code canadien permet ni plus ni moins à 100 p. 100 des gens d'être syndiqués. Ce n'est pas le but du Code canadien des relations de travail. Le but du Code canadien des relations de travail, c'est quoi? C'est essayer d'avoir des relations industrielles ordonnées, parce qu'il n'y a pas strictement que les syndicats et les employeurs. Il n'y a pas que des mauvais employeurs, il peut y avoir de mauvais syndicats.

Alors voyons les modifications qu'on a apportées, et d'ailleurs il le sait très bien, le député de Nickel Belt. Il y a déjà un an et demi, nous avons présenté un programme en 14 points pour favoriser les relations entre syndicats et employeurs. Cela visait l'éducation des relations entre employés et employeurs, pour qu'ils arrêtent de s'arracher les cheveux. On a décidé, monsieur le président, de créer un comité où chacun aurait ses chiffres, c'est-à-dire des données du syndicat et des données de l'employeur, pour qu'ils soient comparés, et ce comité-là aiderait à avoir de meilleures relations.

Qu'est-ce que l'on a fait aussi pour l'éducation ouvrière canadienne? Qu'est-ce que l'on a fait aussi en ce qui a trait aux subventions que l'on accorde aux centrales ouvrières au pays, sans exiger quoi que ce soit sur le programme d'éducation qu'elles doivent donner? Je pense que le programme que l'on a établi là-dessus a permis une amélioration très sensible des connaissances syndicales, donc l'amélioration et l'augmentation de la syndicalisation.

Monsieur le président, on vient de passer ces modifications-là. Il y a eu des conflits, il y a des conflits. Très prochainement, une très grande partie du bill sera proclamée et on n'a pas eu peur de traiter dans le Code du travail, monsieur le président, du problème de la première convention collective. On a décidé qu'une fois pour toutes on voudrait régler le problème. Alors qu'est-ce que l'on a fait, monsieur le président? On a dit: Lorsque le Conseil canadien des relations de travail accrédite un syndicat, qu'un syndicat négocie de bonne foi ou qu'un employeur négocie de bonne foi, et si cela finit par un lock-out ou par une grève, monsieur le président, on dit tout simplement que le ministre pourra intervenir, demander au Conseil canadien des relations de travail de nommer un arbitre et de régler le conflit. Et cela améliore, monsieur le président, la force d'un syndicat et cela améliore aussi la syndicalisation, le but visé par le bill C-223.

Je comprends mal la philosophie derrière le bill C-223, lorsqu'on demande strictement 20 p. 100. Où est-il le militantisme maintenant? C'est beau d'avoir un syndicat, mais il faut que les gens participent à leur syndicat.

[M. Olivier.]

Monsieur le président, j'ai été neuf ans dans le milieu ouvrier. J'ai été président d'un syndicat pendant huit ans. J'étais trésorier d'une fédération où il y avait 95,000 membres syndiqués. Mais il faut que les officiers tentent d'aider les membres à participer à la direction de leur centrale.

Le problème avec le député de Nickel Belt, monsieur le président, c'est qu'il s'imagine que c'est lui qui possède la vérité, et que les autres, tous les autres sont dans l'erreur.

Monsieur le président, il veut continuellement nous faire un marathon à la Chambre. Il veut parler pendant des jours, pour dire quoi, monsieur le président? C'est là le problème.

Par contre, si les lois existent, quel parti les a présentées au Parlement? Qui a permis que nous ayons des structures afin d'avoir des centrales syndicales puissantes au pays? Qui a fait cela? Mais ce n'est pas le Nouveau parti démocratique car il n'a jamais été au pouvoir. Il représente un groupe d'intellectuels, mais le problème c'est que ce sont les travailleurs qui doivent en payer la note.

Monsieur le président, il est facile pour l'honorable député de Nickel Belt de tenter de détruire en parlant des modifications qui sont, à juste titre, un renouveau dans les milieux syndicaux de nos jours.

Monsieur le président, tantôt j'écoutais l'honorable député de Nickel Belt nous dire qu'il y avait un «vent» vers la droite dans les syndicats. Mais moi je ne comprends pas. Ou il n'est pas sorti de la Chambre des communes depuis bien longtemps, ou il y a très longtemps qu'il n'a pas participé à une assemblée de syndicat. Il pourra constater que les syndicats ne se laisseront pas faire de la sorte, ils sont beaucoup plus militants qu'ils ne l'étaient et ils sont loin de prôner un mouvement vers la droite.

L'honorable député de Nickel Belt vient nous dire que nos centrales ouvrières au pays sont trop à droite. Mais je pense que c'est là un affront qu'il leur fait. Je crois que l'honorable député de Nickel Belt n'aime pas se faire dire la vérité. Il préfère interpréter ce que nous disons. Il n'aime pas se faire dire quoi faire sur les sujets que lui traite ou interprète à sa façon. Comme d'habitude!

Monsieur le président, les centrales ouvrières au pays n'ont pas de leçons à recevoir de l'honorable député de Nickel Belt sur la façon de diriger leurs syndicats. S'il trouve qu'ils penchent trop vers la droite, il pourra le leur dire. Mais j'ai l'impression que le président du CTC lui dira de se mêler de ses affaires. J'ai bien l'impression que le président de la CSN lui dirait, lui aussi, de se mêler de ses affaires.

Et je trouve cela vraiment drôle. Il nous parle de syndicalisme et il n'a pas l'air de connaître le sujet du tout. Mais s'il avait assisté à une réunion syndicale, il aurait pu le constater, du moins à la Confédération des Syndicats nationaux. Je lisais encore des articles dans le journal *La Presse*, des articles à la une même, après un conflit majeur, alors qu'on disait, au contraire, qu'on traitait les syndicats de groupes de communistes. Je ne sais trop ce qui se passe. Ou bien le député de Nickel Belt a de la difficulté à comprendre ou bien il ne veut pas comprendre.